

LA CHARTE DE L’AFFO

La Charte de l’AFFO expose les valeurs que les Membres Titulaires s’engagent à promouvoir et à respecter dans l’exercice de leur métier.

Probité

- Conjuguer le respect rigoureux de la mission confiée avec l’observation stricte de la loi
- Préserver son intégrité par l’indépendance d’esprit et le maintien de la distance nécessaire à la bonne exécution de la mission

Engagement

- Placer l’intérêt de la famille au cœur de son activité, en toute objectivité
- Répondre aux besoins par un accompagnement suivi et une écoute constante

Confidentialité

- Respecter et Protéger les informations de la famille, condition indispensable à l’établissement d’une relation de confiance durable
- Savoir rester neutre

Pérennité

- Inscrire la mission dans une perspective transgénérationnelle
- Consolider la structure de family office par une organisation idoine et des moyens adaptés

Responsabilité

- Informer en toute transparence sur les modalités de rétribution du family office
- Identifier, exprimer et gérer les éventuels conflits d’intérêts en s’engageant à proposer des solutions

Expertise

- Mettre son expérience et ses compétences au service du résultat, en identifiant et en coordonnant les meilleures expertises, dans chaque domaine
- Dispenser ses conseils dans un champ de spécialités élargi et assurer la mise en œuvre opérationnelle des décisions de la famille